



KINNEAR'S MILLS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 13 avril 2026, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Québec, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Robert Sanfaçon
Siège #2 - Roger Gosselin
Siège #3 - Stéphane Guay
Siège #5 - James Allan
Siège #6 - Michelle Blais

Est absente:

Siège #4 - Nathalie Sheinck

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Carl Dubois. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2026-04-050

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026**
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE**
 - 4.1 - Adoption des comptes du mois**
 - 4.2 - Offre de service - Sanitaire Fortier**
 - 4.3 - Soumission - Modernisation de la salle municipale**
 - 4.4 - Déclaration concernant la gestion contractuelle**
 - 4.5 - Service intermunicipale incendie - Facture**
 - 4.6 - Offre de service - Drumco Énergie**
 - 4.7 - Nomination d'un maire remplaçant**
 - 4.8 - Autorisation de signature de l'addenda au contrat de la directrice générale**
 - 4.9 - Offre de service - GROBEC**
 - 4.10 - Vente du terrain - 345, rue des Fondateurs**

- 4.11 - Dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses
- 4.12 - Souper des Municipalités
- 4.13 - Demande de collaboration - Regroupement de chasseurs et pêcheurs des Appalaches
- 4.14 - Formation des pompiers volontaires
- 5 - TRAVAUX PUBLICS
 - 5.1 - Offre de service - Balayage de rues
 - 5.2 - Appel d'offres public pour le déneigement des chemins d'hiver
- 6 - LOISIRS ET TOURISME
 - 6.1 - Embauche - Animatrices camp de jour
 - 6.2 - Embauche - Coordinatrice du camp de jour
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- 8 - LÉGISLATION
- 9 - VARIA
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE : M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-04-051

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars dernier a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le procès-verbal du 2 mars 2026 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE

2026-04-052

4.1 - Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE : M. Stéphane Guay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes :

Chèques : 2 197,20 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale : 139 506,31 \$
Grand total des paiements: 141 703,51 \$

ADOPTÉE

2026-04-053

4.2 - Offre de service - Sanitaire Fortier

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills offre la cueillette des gros rebuts une fois par année ;

ATTENDU l'offre de service reçue par Sanitaire Fortier ;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte le taux applicable de 149,00 \$ / tonne métrique, incluant la taxe de redevances gouvernementale, plus taxes (TPS / TVQ) pour la disposition des encombrants au centre de tri de Sanitaire Fortier. La cueillette aura lieu le 20 mai 2026.

Toute collecte effectuée avant le 20 mai 2026 par Sanitaire Fortier ne sera pas payée par la municipalité.

ADOPTÉE

2026-04-054

4.3 - Soumission - Modernisation de la salle municipale

ATTENDU QUE le conseil municipal désire équiper la salle municipale de matériel informatique pour permettre la projection d'atelier, de film pour les enfants, de conseil à distance;

ATTENDU la soumission reçue;

ATTENDU les demandes d'aides financières auprès des députés de la région ;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills accepte la soumission de *Buropro Citation* pour l'achat d'un projecteur, d'une toile électrique et d'une caméra conférence intelli owl meeting 360 au prix de 4 336,69 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

2026-04-055

4.4 - Déclaration concernant la gestion contractuelle

En vertu de l'article 305.0.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et de l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle*, la municipalité a l'obligation de publier sur son site internet, la liste de tous les contrats passés avec un membre du conseil, un fonctionnaire ou un employé.

La directrice générale et greffière-trésorière informe que la liste des contrats sera publiée sur le site internet de la municipalité.

2026-04-056

4.5 - Service intermunicipal incendie - Facture

ATTENDU QUE le camion-citerne avait des fuites d'air ;

ATTENDU QUE les réparations ont déjà été exécutées ;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills autorise le paiement de la facture au montant de 16 530,07 \$, taxes incluses ;

QUE la portion de notre dépense (44 %), 7 273,24 \$, soit financée via le surplus accumulé de l'entente intermunicipale en service incendie.

ADOPTÉE

2026-04-057

4.6 - Offre de service - Drumco Énergie

ATTENDU QUE *Drumco Énergie* réalise l'entretien annuel de notre groupe électrogène ;

ATTENDU QUE *Drumco Énergie* effectue un entretien préventif tous les cinq (5) ans afin de s'assurer que le groupe électrogène soit toujours en bon état ;

ATTENDU QUE le groupe électrogène est nécessaire en cas de panne de courant et d'évènement imprévu ;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills accepte l'offre de service de *Drumco Énergie* au montant de 1 745,97 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

2026-04-058

4.7 - Nomination d'un maire remplaçant

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE M. Roger Gosselin, soit nommé maire remplaçant du 13 avril 2026 au 4 août 2026 et qu'il puisse agir en tant que signataire du compte bancaire de la municipalité, et ce, seulement quand le maire sera dans l'impossibilité d'agir en cas de maladie grave ou de vacances prolongées.

ADOPTÉE

2026-04-059

4.8 - Autorisation de signature de l'addenda au contrat de la directrice générale

M. Roger Gosselin s'est retiré des délibérations de ce point à l'ordre du jour et n'a pas participé à la décision.

ATTENDU QUE les modalités d'emplois actuelles ne permettent pas la rétention d'une directrice générale au sein de notre administration ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire conserver une stabilité au sein de la direction ;

ATTENDU les conditions actuelles du marché ;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE monsieur le maire Carl Dubois ainsi que Mme Michelle Blais, conseillère municipale soient autorisés à signer l'addenda au contrat de travail de la directrice générale.

ADOPTÉE

2026-04-060

4.9 - Offre de service - GROBEC

ATTENDU QUE le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* encadre de façon détaillée le traitement des eaux usées, des eaux ménagères et des eaux de cabinet d'aisances de ces résidences ;

ATTENDU QU'il incombe aux municipalités de faire respecter ledit règlement sur son territoire ;

ATTENDU la résolution portant le numéro 2024-10-193 concernant le projet d'inventaire des installations septiques individuelles ;

ATTENDU QUE GROBEC a effectué la visite de 243 installations septiques lors de la phase 1 du projet ;

ATTENDU QUE durant la phase 1 du projet, GROBEC a identifié 73 installations septiques supplémentaires sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QU'il est primordial d'avoir un inventaire complet des installations septiques individuelles et que la création de cet inventaire constitue une priorité no 2 dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec 2024-2028 (TECQ) ;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service amendée du *Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)* au montant de 17 958,99 \$, taxes comprises.

QUE cette dépense soit financée par la contribution gouvernementale accordée à la municipalité dans le cadre du TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

2026-04-061

4.10 - Vente du terrain - 345, rue des Fondateurs

ATTENDU QUE la municipalité a racheté le terrain vacant situé au 345, rue des Fondateurs au mois de décembre 2025 ;

ATTENDU QUE ce terrain était destiné à la revente ;

ATTENDU l'offre d'achat reçu et accepté le 23 mars dernier ;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire Carl Dubois et la directrice générale, Mme Alexandra Gosselin afin de signer les actes notariés ou tout autre document à l'égard de la vente de cet immeuble.

ADOPTÉE

2026-04-062

4.11 - Dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

2026-04-063

4.12 - Souper des Municipalités

ATTENDU QUE le souper des municipalités aura lieu le 29 mai prochain ;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale afin qu'elle confirme la présence de trois (3) personnes représentant la municipalité lors de ce souper.

ADOPTÉE

2026-04-064

4.13 - Demande de collaboration - Regroupement de chasseurs et pêcheurs des Appalaches

ATTENDU la demande reçue du *Regroupement de chasseurs et pêcheurs des Appalaches*, le 1^{er} avril dernier ;

ATTENDU les recommandations de la présidente du comité de la *Fête de la pêche* ;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de demande de collaboration proposée par le *Regroupement de chasseurs et pêcheurs des Appalaches*.

ADOPTÉE

2026-04-065

4.14 - Formation des pompiers volontaires

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en avril 2026, le gouvernement du Québec a établi le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2026-2027 ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du programme.

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

ADOPTÉE

5 - TRAVAUX PUBLICS

2026-04-066

5.1 - Offre de service - Balayage de rues

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission, soit :

Entreprise	Prix de l'heure
<i>MYRROY Division Estrie</i>	170 \$ / heure balai mécanique 165 \$ / heure balai aspirateur
<i>Vézina et filles</i>	175 \$ / heure balai mécanique 200\$ / heure balai aspirateur
<i>Les Entreprises TREMA</i>	159 \$ / heure balai mécanique 149 \$ / heure balai aspirateur

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et les recommandations de l'inspecteur en voirie ;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills octroie le contrat de balayage des rues à *Les Entreprises TREMA* pour l'année 2026.

ADOPTÉE

2026-04-067

5.2 - Appel d'offres public pour le déneigement des chemins d'hiver

ATTENDU QUE le contrat pour le déneigement des chemins d'hiver prendra fin en avril 2026 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder par appel d'offres public pour un contrat concernant le déneigement ;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de devis pour l'appel d'offres dans le cadre du déneigement, l'épandage d'abrasifs et l'entretien hivernal du réseau routier de Kinnear's Mills et que les documents soient disponibles via le SEAO à compter du 7 mai 2026 ;

ATTENDU QUE les soumissions des intéressés devront être reçues au bureau municipal avant 10 h 00, le 8 juin 2026 et ouvertes ce même jour à compter de 10 h 05 ;

ATTENDU QU'une estimation des coûts a été faite tel que prévu à l'article 961.2 du code municipal ;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité de Kinnear's Mills demande des soumissions sur le système d'appel d'offres électroniques (SEAO) dans le cadre du déneigement, l'épandage d'abrasifs et l'entretien hivernal du réseau routier de Kinnear's Mills.

ADOPTÉE

6 - LOISIRS ET TOURISME

2026-04-068

6.1 - Embauche - Animatrices camp de jour

ATTENDU les candidatures reçues ;

ATTENDU le nombre d'inscriptions d'enfants reçues ;

ATTENDU QUE le camp de jour aura trois (3) groupes cet été pour répondre à la demande ;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE Elisabeth Couture, Geneviève Duclos et Lee-Ann Turcotte soient embauchées à titre d'animatrices au camp de jour estivale 2026, selon les conditions fixées par le conseil.

ADOPTÉE

2026-04-069

6.2 - Embauche - Coordonnatrice du camp de jour

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite offrir une meilleure structure du camp de jour et un meilleur soutien aux animatrices du camp de jour ;

ATTENDU les candidatures reçues ;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE Elisabeth Couture soit embauchée à titre de coordonnatrice du camp de jour pour la période estivale 2026, selon les conditions fixées par le conseil.

ADOPTÉE

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8 - LÉGISLATION

9 - VARIA

Monsieur le maire fait un suivi concernant les dossiers du mois à la MRC.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

M. Jean Malo

Installation septique.

2026-04-070

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE : M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la présente séance soit levée à 20 h 08.

ADOPTÉE

Alexandra Gosselin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

Carl Dubois
Maire

Je, Carl Dubois, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».